

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 257-2017

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.687

Déposée le: 20.11.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Sommer (Wynigen, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 23.11.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Campus de la Haute école spécialisée bernoise: réalisation sous forme d'un projet PPP

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier si la construction du Campus HESB au Weyermannshaus pourrait être réalisée sous forme d'un partenariat public-privé.

Développement :

La construction du Campus sur le site de Weyermannshaus, avec ses 35 000 m² de surface utile principale (SUP) au moins, est un objet idéal pour un partenariat public-privé. Dans le cadre de l'appel d'offres, en posant des exigences spécifiques, le canton de Berne a la possibilité de juger les offres en fonction de critères précis et de sélectionner la meilleure. La Haute école spécialisée bernoise bénéficierait ainsi d'un bâtiment dont les coûts peuvent être budgétés avec exactitude : loyer, coûts d'exploitation et rente du droit de superficie.

La solution serait globale, car le terrain ainsi que les bâtiments sont loués. Au moment de l'expiration du droit de superficie, la situation serait claire : soit le bail prend fin, soit il peut être prolongé avec la rente du droit de superficie – cela dépendra des besoins de la Haute école spécialisée bernoise à ce moment-là.

Pour cette manière de procéder, il faut préparer les plans spécifiquement pour un partenariat public-privé et préparer l'appel d'offres pour un investisseur avec un planificateur et une société d'exploitation. Les premières expériences tirées du centre administratif cantonal de Berthoud, projet réalisé sous forme de partenariat public-privé, pourront être mises à profit.

Motivation de l'urgence : Le délai de l'approbation du crédit d'étude est en mars 2018. Le type de procédure de mise au concours doit être déterminé avant cette échéance.